

Image not found or type unknown



Question sur location hlm

Par **cherieminou50**, le **07/01/2008 à 11:20**

J'AI UNE AMIE QUI VIENT DE DEMENAGER ET QUI ETAIT EN HLM LE RESPONSABLE
LUI A DIT DE FAIRE DES TRAVAUX rn(ELLE A REFAIT TOUTES LES PEINTURES ET
TAPISseries SAUF UNE CHAMBRE)rn AU MOMENT DE L'ETAT DES LIEUX LE
RESPONSABLE LUI DIT Q'IL LUI ENVERRAI UNE FACTURE POUR LA CHAMBRE NON
FAITE ALORS Q'IL NE LUI AVAIT RIEN DIT POUR LA CHAMBREAVANTrnA T'IL LE
DROIT??rnAYANT REPRIS UNE MAISON HLM AU MOMENT DE L'ETAT DES LIEUX
ELLE DEMANDE A SE QU'IL Y EST DES TRAVAUX DE FAITSrn(BALATUM A CHANGER
DANS LA SALLE (GROS TROUS DE BRULURE DEVANT LA CHEMINEE.rn CHANGER LA
MOQUETTE DANS LES CHAMBRES (ENFANTS ALLERGIQUES PRESENTER
CERTIFICAT DU MEDECIN)rnLE RESPONSABLE NE VEUX RIEN SAVOIR AUCUN
TRAVAUX N'A ETE FAITSrnA T' IL LE DROIT DE REFUSER??rnSONT -IL Là QUE POUR
RAMASSER L'ARGENT rnMERCi POUR VOTRE REPONSE